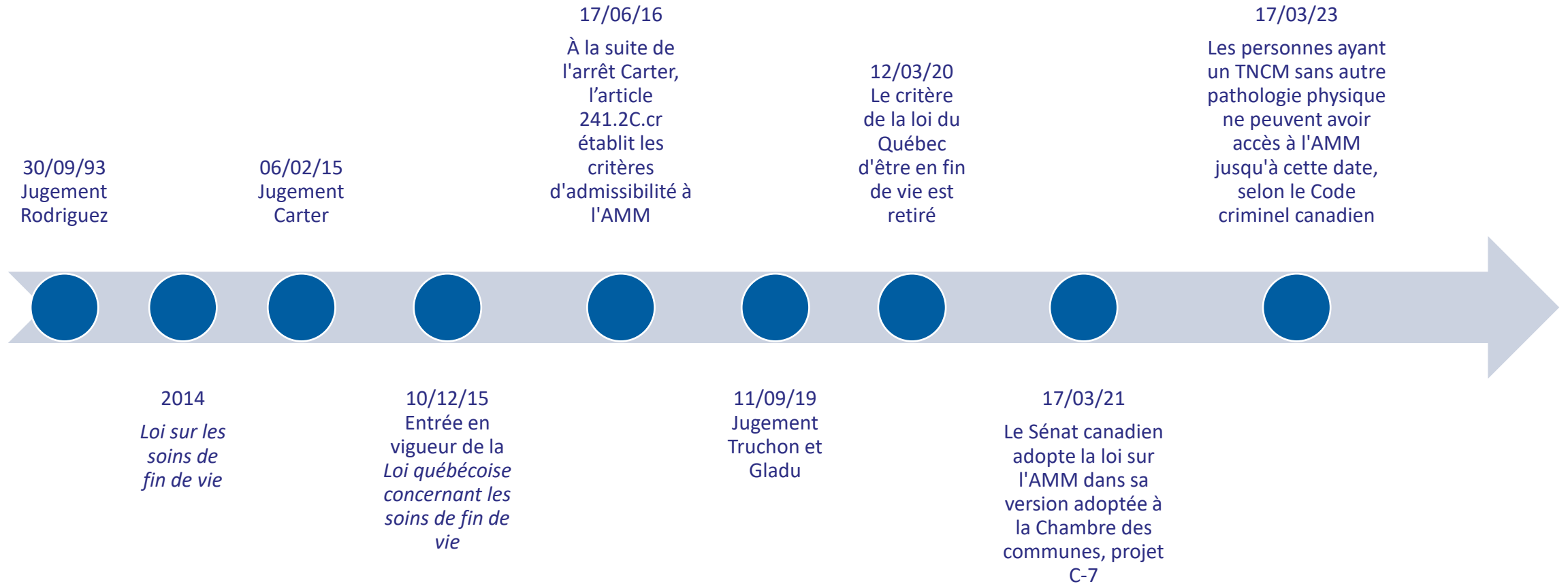




Table ronde sur les perspectives et les enjeux de société

Aide médicale à mourir (AMM)
et consentement anticipé

Mise en contexte



Mise en contexte

- L'AMM est un enjeu de santé publique (justice sociale, équité et allocation des ressources en santé).
- Actuellement, les critères d'admissibilité pour les personnes qui souhaitent demander l'AMM sont :
 - être majeur(e) et atteint(e) d'une maladie grave et incurable ;
 - avoir une situation médicale qui se caractérise par un déclin avancé et irréversible de ses capacités ;
 - éprouver des souffrances physiques ou psychiques constantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées dans des conditions qu'elles jugent tolérables.
- Par contre, un patient n'ayant pas d'autonomie intellectuelle ne pourra pas demander l'AMM.
- Plusieurs recommandations de la commission transpartisane ont été faites, par exemple :
 - qu'une personne majeure et apte puisse faire une demande anticipée d'AMM à la suite d'un diagnostic de maladie grave et incurable menant à l'inaptitude (elle pourra modifier la demande tant qu'elle est apte) ;
 - que la personne « désigne un tiers de confiance chargé de faire connaître sa demande anticipée d'AMM et de réclamer en son nom le traitement de la demande au moment opportun », etc.

Questions



- Selon vous, quels seraient les effets de l'élargissement de l'accès à l'AMM pour les personnes vivant avec un TNCM dans le contexte de votre travail ?
- Comment, comme réseau, peut-on inclure l'AMM comme un soin parmi les autres ?
- À partir de quel moment l'AMM peut-elle être abordée et quel professionnel est le mieux placé pour en parler avec les personnes concernées ?
- Quels sont les enjeux pour les usagers et leurs proches et comment les y préparer ?